



GCA LOGISTICS FOS

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER
UNE INSTALLATION CLASSEE
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(Code de l'Environnement – Livre V Titre 1er)**

**PLATEFORME LOGISTIQUE
SEVESO HAUT (AS)**

VERSION 2 – OCTOBRE 2013

sur la commune de
PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE (13)



Adresse du site :
Plateforme-Logistique DISTRIPORT
Rue de Shanghai
13 230 Port-Saint-Louis-du-Rhône

Adresse du siège :
Chez GCATRANS
ZI des Gourniers
26 200 Montélimar

Dossier établi en collaboration avec

EVOLUTYS
Créateur de Progrès

434, rue Etienne Lenoir
30 900 NIMES



434, rue Etienne Lenoir
30900 NIMES

☎ : 04.90.02.11.74

Fax : 04.90.02.11.32

Mail : g.paris@evolutys.fr

DOCUMENT :

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

REFERENCE : PhG 174/17

ETABLI A L'ATTENTION DE :

**GCA LOGISTICS FOS
(Chez GCATRANS)
ZI des Gourniers
26 200 MONTELIMAR**

		ETABLI PAR	VERIFIE PAR	VALIDE PAR
		G. PARIS	P. GASQUET	J. MINFRAY
		Consultante EVOLUTYS	Gérant EVOLUTYS	Président GCA LOGISTICS FOS
1	01/2013			
2	10/2013			
VERSION	DATE			



Préambule

Le groupe Charles André est un groupe de logistique spécialiste du transport de produits vrac et leader Européen dans l'acheminement de matières dangereuses.

GCA souhaite implanter sur la zone d'activités « Distriport (commune de PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE) une plateforme logistique pour le stockage de marchandises diverses conditionnées (produits dangereux et non dangereux), de marchandises plastiques et inertes en vrac (silos) et de conteneurs de transport de produits dangereux et non dangereux.

Ces activités nécessitent des installations spécifiques pouvant générer des nuisances et des risques pour l'environnement et les populations avoisinantes.

Le Livre V Titre 1^{er} du Code de l'Environnement relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E) établit les règles et procédures à suivre pour les installations susceptibles de présenter des risques pour l'environnement et la population avoisinante.

La liste de ces installations « à risques » est détaillée dans la nomenclature I.C.P.E dont le contenu a connu des modifications au fur et à mesure de la parution des décrets de refonte.

La nomenclature définit pour chaque rubrique des seuils à partir desquels l'installation est classée au régime soit de déclaration, soit d'enregistrement, soit d'autorisation.

L'activité du site sera soumise à **autorisation avec servitude d'utilité publique (AS)** au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (article L. 511-1 du Code de l'Environnement) pour les rubriques suivantes :

N° nomenclature	Libellé de la rubrique	Quantité	Classement
1172-1	Stockage de produits dangereux pour l'environnement A	Quantité stockée supérieure à 200 t	AS
1173-1	Stockage de produits dangereux pour l'environnement B	Quantité stockée supérieure à 500 t	AS
1200-2-a	Stockage de produits comburants	Quantité stockée supérieure à 200 t	AS

L'activité sera, de plus, soumise à **autorisation** pour les rubriques suivantes :

N° nomenclature	Libellé de la rubrique	Quantité	Classement
1131-2-a	Stockage de produits toxiques (liquides)	Quantité stockée supérieure à 10 t mais inférieure à 200 t	A
1132-B-1	Stockage de produits toxiques (solides) présentant des risques d'effets grave pour la santé en cas d'exposition prolongée	Quantité stockée supérieure à 50 t	A
1412-2-a	Stockage en réservoirs manufacturés de gaz inflammables liquéfiés	Quantité stockée supérieure à 50 t	A

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION I.C.P.E. <i>Préambule</i>	Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône
---	---	---

N° nomenclature	Libellé de la rubrique	Quantité	Classement
1432-2-a	Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables	Capacité équivalente stockée supérieure à 100 m ³	A
1510-1	Entrepôt couvert	Volume supérieur à 300 000 m ³	A
1530-1	Dépôt de papier, carton ou matériaux combustibles analogues	Volume supérieur à 50 000 m ³	A
1532-1	Dépôt de bois sec ou matériaux combustibles analogues	Volume supérieur à 20 000 m ³	A
2662-1	Stockage de matières plastiques (matières premières)	Volume supérieur à 40 000 m ³	A
2663-1-a	Pneumatiques et produits et produits à 50% au moins de polymères -- à l'état alvéolaire	Volume supérieur à 40 000 m ³	A
2663-2-a	Stockage de matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques...	Volume supérieur à 80 000 m ³	A

et soumise à **déclaration** pour les rubriques suivantes :

- rubrique 1611-2 : Stockage d'acides
- rubrique 2925 : Ateliers de charge d'accumulateurs.

GCA LOGISTICS FOS réalise aujourd'hui un dossier de demande d'autorisation visant à répondre aux objectifs suivants :

- présenter son projet de construction de plateforme logistique,
- présenter la liste des installations classées pour la Protection de l'Environnement,
- répondre aux exigences administratives et réglementaires.

Conformément à l'Article R.512-4 du Code de l'Environnement, le dossier de demande d'autorisation sera complété par la justification du dépôt de demande de permis de construire (sous pochette cartonnée).

Le projet ne nécessitera pas d'autorisation de défrichement (2^e alinéa de l'article R.512-4 du Code de l'Environnement).



Glossaire

AEP	:	Alimentation en Eau Potable
ARI	:	Appareil Respiratoire Isolant
BA	:	Béton armé
DENFC	:	Dispositifs d'Evacuation Naturelle des Fumées et des Chaleurs
DI	:	Détection Incendie
EIPS	:	Elément Important Pour la Sécurité
EP	:	Eaux pluviales
ERP	:	Etablissements Recevant du Public
EU	:	Eaux usées
GPMM	:	Grand Port Maritime de Marseille (anciennement PAM)
IBC	:	Intermediate bulk container (Grand récipient vrac)
ICPE	:	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
MMR	:	Mesures de Maîtrise des Risques
MTD	:	Meilleures Techniques Disponibles
PE	:	Polyéthylène (plastique)
PET	:	Polyester (plastique)
PL	:	Poids-Lourds
PLU	:	Plan Local d'Urbanisme
POI	:	Plan d'Opération Interne
PP	:	Polypropylène (plastique)
PPI	:	Plan Particulier d'Intervention
PPRT	:	Plan de Prévention des Risques Technologique
RDC	:	Rez-de-chaussée
RIA	:	Robinet Incendie Armé
SUP	:	Servitude d'Utilité Publique
TGBT	:	Tableau Général Basse Tension
VL	:	Véhicules légers
VTR	:	Valeurs toxicologiques de Référence



**DOSSIER DE DEMANDE
D'AUTORISATION I.C.P.E.**
Résumé non technique

**Commune de
Port-Saint-Louis-du-Rhône**

RESUME NON TECHNIQUE

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION I.C.P.E. Résumé non technique	Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône
---	--	---

Le terrain est situé sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, dans la zone du Distriport.

Le terrain comprendra :

- un entrepôt logistique composé de :
 - 4 cellules de 6 000 m² et 1 cellule de 2 400 m² pour le stockage des produits non dangereux
 - 2 cellules de stockage de produits dangereux d'environ 3 000 m³,
 - un local de charge de 270 m²
 - des bureaux administratifs et locaux sociaux sur 350 m² (en RDC)
 - des quais
 - un local maintenance
 - un local transformateur
 - un local TGBT
 - une chaufferie
- une aire de stockage de conteneurs en rétention
- des silos de stockage de matériaux en vrac
- un local sprinkler
- des voiries et places de stationnement
- des espaces verts et bassins

L'emprise au sol des bâtiments représentera environ 34 400 m² soit 41 % de la surface totale du lot B4 attribué au projet (84 498 m²).

ETUDE D'IMPACT

➤ Synthèse des principaux enjeux environnementaux

Le choix d'un site dépend avant tout des adaptations à apporter au regard des enjeux environnementaux identifiés. C'est donc pour cela que les critères du choix du site sont déterminants pour la réussite du projet.

Les critères de réalisation du projet sont évalués et hiérarchisés suivant la matrice définie ci-dessous :

Critère favorable	Critères nécessitant des adaptations	Critère défavorable



**DOSSIER DE DEMANDE
D'AUTORISATION I.C.P.E.**

Résumé non technique

**Commune de
Port-Saint-Louis-du-Rhône**

Les critères de choix du site projet sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Critères	Commentaires	Evaluation
Critères environnementaux		
Environnement immédiat de l'installation	<p>Le terrain se trouve au centre de la ZI Distriport ; il est entouré :</p> <ul style="list-style-type: none">- Au Nord, par une voie de chemin de fer de la ZI et une piste, puis par un entrepôt logistique (lot A4 SAS GAZELEY Logistics) et un terrain non construit (lot A5),- A l'Est, par un entrepôt logistique (lot B3 : EURORAIL SCI FOS),- Au Sud, par la voie d'accès au site, une roubine et des terrains naturels sur lesquels la ZI Distriport est susceptible de s'étendre,- A l'Ouest, par un entrepôt logistique (lot B5 : DISTRIMAG Maison du Monde). <p>Les habitations les plus proches sont situées à environ 1,5 km à l'Ouest du site (lotissement de Port-Saint-Louis-du-Rhône).</p>	
Occupation du sol Historique	Le terrain n'a jamais accueilli d'activité industrielle. Ce terrain non susceptible d'être pollué par des activités antérieures a pour vocation d'accueillir des activités, et notamment des ICPE.	
Règlement d'urbanisme	<p>Le règlement d'urbanisme applicable pour la zone du Distriport est le règlement d'aménagement de la zone industrielle et portuaire de Fos.</p> <p>Les Installations Classées pour la Protection de l'environnement sont admises.</p>	
Monuments historiques	Le site se trouve en dehors de tout périmètre de protection de monuments historiques.	
Site archéologique	Aucun site archéologique n'est recensé à ce jour dans l'emprise stricte du site, de même que dans le secteur concerné.	
Biens matériels susceptibles d'être affectés	L'activité ne sera pas de nature à détériorer des biens matériels.	
Voies de circulation	<p>L'accès au site pour les poids lourds se fera par la route départementale RD268, puis par la route du Mat de Ricca, la route de Port-Saint-Louis-du-Rhône et la rue de Shanghai.</p> <p>Les véhicules légers pourront accéder au site par la route départementale RD35 puis par la route de Port-Saint-Louis-du-Rhône et par la rue de Shanghai.</p>	
Eaux souterraines, captages d'eau potable	Le lieu d'implantation est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP.	
Hydrographie	Aucun rejet direct dans le milieu.	
ZNIEFF, ZICO, NATURA 2000	<p>L'établissement sera situé en dehors de tout périmètre de protection de Z.N.I.E.F.F, Z.I.C.O et de site NATURA 2000.</p> <p>Il est implanté en limite de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique « Salins du Caban et du Relai – étang de l'oiseau ».</p>	



**DOSSIER DE DEMANDE
D'AUTORISATION I.C.P.E.**
Résumé non technique

**Commune de
Port-Saint-Louis-du-Rhône**

Critères	Commentaires	Evaluation
Faune et flore	Une étude faune flore a été réalisée dans le cadre de la création de la ZI Distriport. Le terrain projeté ne présente pas de particularité floristique ou faunistique.	
Zones humides	Le site n'impactera pas la zone protégée de 11 ha située à environ 900 m au Nord-Ouest.	
Sites classés, inscrits	Le site se trouve en dehors de tout périmètre de protection d'un site inscrit ou d'un site classé.	
Aires AOC	Le site n'est pas concerné par une aire AOC.	
Espaces forestiers ou de loisir	Le site se trouve en dehors de ces zones. Il ne fait pas partie d'un espace boisé classé.	
Espaces naturels sensibles	Le site ne se trouve pas sur un Espace Naturel Sensible.	
Inondation	D'après le service urbanisme de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône (DDTM13), le projet se situe en partie dans une zone d'aléa faible par rapport à la submersion marine. Les planchers bas des constructions dans cette zone doivent se situer à 2,10 m NGF minimum. <u>Mesures prévues</u> : Le niveau fini du bâtiment a été calé à la cote 3,60 m NGF. L'aire conteneurs a été calée à 2,40 m NGF au point le plus bas.	
Incendie feu de forêt	Le site se trouve en dehors des zones à risques incendie feu de forêt.	
Risque malveillance	La malveillance est constituée par un acte d'intervention délibéré à l'intérieur de l'établissement dans le but de provoquer un accident. Des mesures seront prises pour limiter ce risque.	
Risque technologique	Le site de GCA est localisé dans le périmètre d'étude du PPRT « FOS – OUEST ». Aucune prescription spécifique n'existe à ce jour du fait de ce PPRT.	
Autres critères		
Accord avec le propriétaire foncier	Maîtrise de l'acquisition foncière du terrain d'assise.	

Résultat de l'évaluation environnementale : En l'état actuel de nos connaissances, le site choisi ne présente aucun enjeu défavorable.

La réalisation du projet dépendra des autorisations administratives requises au titre du Code de l'Environnement et du Code de l'Urbanisme.

	<p align="center">DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION I.C.P.E.</p> <p align="center"><i>Résumé non technique</i></p>	<p align="center">Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône</p>
---	---	---

➤ *Implantation*

L'accès principal au site s'effectuera par une voie interne à la zone Distriport située au Sud du site. Un second accès (accès secours) sera créé au Nord du site.

Le terrain se trouve au centre de la ZI Distriport ; il est entouré :

- Au Nord, par une voie de chemin de fer de la ZI et une piste, puis par un entrepôt logistique (lot A4 SAS GAZELEY Logistics) et un terrain non construit (lot A5),
- A l'Est, par un entrepôt logistique (lot B3 : EURORAIL SCI FOS),
- Au Sud, par la voie d'accès au site, une roubine et des terrains naturels sur lesquels la ZI Distriport est susceptible de s'étendre,
- A l'Ouest, par un entrepôt logistique (lot B5 : DISTRIMAG Maison du Monde).

Les habitations les plus proches sont situées à environ 1,5 km à l'Ouest du site (lotissement de Port-Saint-Louis-du-Rhône).

Le règlement d'urbanisme applicable pour la zone du Distriport est le règlement d'aménagement de la zone industrielle et portuaire de Fos. Les Installations Classées pour la Protection de l'environnement sont autorisées.

➤ *L'eau*

Origine de l'eau et consommation :

L'eau utilisée sur le site proviendra du réseau d'alimentation public d'eau potable. Elle sera utilisée pour les besoins sanitaires, l'arrosage des espaces verts et pour la défense incendie.

La consommation annuelle d'eau potable (hors défense incendie) est estimée à environ 2 000 m³.

Les ouvrages de prélèvement seront équipés de dispositifs de mesures totalisateurs et de dispositifs de disconnexion pour éviter tout risque de pollution du réseau d'alimentation.

Gestion des eaux usées :

Le site ne sera pas à l'origine de rejet d'eaux industrielles.

Les eaux usées proviendront de l'usage domestique (WC, lavabos, douches). Ces rejets sont estimés à 1 200 m³/an.

Ces eaux seront traitées par un système d'assainissement autonome.

Gestion des eaux pluviales :

Les eaux pluviales seront collectées par un réseau de type séparatif et rejetées dans le réseau eaux pluviales du Distriport.

Des ouvrages de rétention de type noues seront implantés sur le site afin de compenser les surfaces imperméabilisées créées.



Les eaux pluviales susceptibles d'être souillées (eaux de voiries) seront traitées par des séparateurs à hydrocarbures avant d'être rejetées dans le réseau pluvial de Distriport.

Les eaux pluviales de toitures, exemptes de pollution, seront dirigées directement dans le réseau sans traitement préalable.

➤ Les effluents atmosphériques

Les effluents atmosphériques émis au niveau du site seront dus aux gaz d'échappement des véhicules et à la chaudière utilisée pour chauffer le bâtiment.

Le trafic sera limité (2 %) par rapport au trafic existant sur les différents axes empruntés. L'impact sur les émissions atmosphériques sera donc limité.

Afin de faciliter la dispersion des gaz de combustion émis par la chaudière, il est prévu :

- une hauteur de cheminée (conduite d'évacuation des fumées) suffisamment importante,
- une vitesse d'éjection des fumées suffisante,
- une charge polluante conforme à la réglementation.

Afin de limiter la quantité de gaz d'échappement émis à l'atmosphère :

- les camions auront pour consigne d'arrêter leur moteur lors des opérations de (dé)chargement,
- la vitesse sera limitée sur le site,
- les rejets des véhicules seront conformes aux normes en vigueur.
- des campagnes d'information auprès du personnel seront réalisées afin de promouvoir le covoiturage et l'utilisation des transports en commun.

➤ L'impact sur le sol et le sous sol

L'établissement se trouve en dehors de tout périmètre de protection d'eau potable.

Les risques de pollution du sol et du sous-sol seront liés à un déversement accidentel de produits.

Tous les aménagements nécessaires pour éviter ce type de pollution seront pris (rétentions, sol étanche...).

➤ Les nuisances sonores

Les principales sources de bruit au sein de l'établissement seront dues :

- aux véhicules à moteur (camions, VL...) fonctionnant généralement au gasoil, dont les normes de fabrication et la réglementation limitent les émissions sonores à des valeurs compatibles avec une zone industrielle et sont fixées par le code de la route.
- au fonctionnement des équipements techniques,
- à la manutention des palettes et des marchandises transitant sur le site.

L'usage de tout appareil de communication par voie acoustique (sirène, avertisseurs sonore...) gênant pour le voisinage est strictement interdit sauf si leur emploi est réservé à la prévention ou au signalement d'incidents graves ou d'accidents.

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION I.C.P.E. <i>Résumé non technique</i>	Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône
---	--	---

Les camions répondront aux normes de fabrication et à la réglementation fixée par le code de la Route limitant les émissions sonores.

➤ Les déchets

Les déchets seront triés par catégorie, les filières d'élimination choisies privilégieront la valorisation.

Les sociétés chargées du transport, du traitement, du stockage ou du transit des déchets seront titulaires d'un arrêté d'autorisation préfectoral et des agréments de transport requis.

La traçabilité et le suivi des déchets seront assurés par archivage des bons d'enlèvement et des bordereaux de suivi de déchets dangereux.

➤ Le trafic routier

L'accès au site pour les poids lourds se fait par la route départementale RD268, puis par la route du Mat de Ricca.

Les véhicules légers peuvent accéder au site par la route départementale RD35 puis par la route de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

L'augmentation de trafic liée au projet (flux journalier maximum) est évaluée à 2 % maximum du trafic existant sur les principaux axes empruntés.

Les poids-lourds ne transiteront pas par le centre-ville des communes voisines. L'accès au site s'effectuera majoritairement par l'intermédiaire de la RN 568, sans traverser d'agglomération.

Le trafic sera réparti sur l'ensemble de la journée (fonctionnement en 2x8), l'impact sur la fluidité du trafic sera limité.

Remarque : Le bâtiment a été conçu afin de permettre la création d'un embranchement fer et favoriser le transport ferroviaire et multimodal.

➤ L'impact sur les milieux naturels, culturels et humains et intégration paysagère

Le secteur d'implantation du projet se trouve en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable, de sites inscrits ou classés, de monuments historiques, de sites archéologiques, de Z.N.I.E.F.F, de Z.I.C.O, de sites Natura 2000,...

Une étude faune flore a été réalisée dans le cadre de la création de la ZI Distriport. Le terrain projeté ne présente pas de particularités floristiques ou faunistiques.

Une zone de protection des milieux naturels d'une superficie de 11 ha a été définie par arrêté préfectoral dans la zone Distriport. Cette zone, localisée à environ 900 m au Nord-Ouest du site de GCA, fait l'objet d'un programme de restauration, de préservation et de valorisation des milieux naturels.

Les activités sur le site ne seront pas en mesure de porter atteinte à cette zone.



➤ L'impact sur la santé

L'identification des dangers sur le site a mis en évidence, en fonctionnement normal de l'installation un risque sanitaire très limité :

- lié aux rejets aqueux en raison de :
 - de l'absence de rejet direct d'eaux usées dans le milieu naturel,
 - de la présence de dispositifs anti-retour ou de disconnexion sur les réseaux d'alimentation,
 - des mesures prises pour limiter tout risque de pollution accidentelle,
 - du traitement qualitatif et quantitatif des eaux pluviales,
 - de l'absence de captage d'eau potable à proximité du site.
- lié aux rejets atmosphériques en raison de la nature des rejets et du contexte local (trafic péri-urbain).

ETUDE DE DANGERS

L'incendie est l'accident le plus fréquemment observé pour des activités similaires. Les principales zones à risques identifiés au niveau du site sont les cellules de l'entrepôt et notamment les cellules de stockage des produits dangereux pour l'environnement du fait de la toxicité des fumées.

Les dispositions constructives sont prévues afin de limiter la propagation d'un incendie et de circonscrire le feu à une seule cellule : murs coupe-feu 4 heures, colonne sèche, bande de protection...

L'établissement sera équipé des moyens de lutte incendie suivant :

- Sprinklage,
- Poteaux incendie,
- Réserve incendie et aire de stationnement associée,
- Robinets d'incendie armés (R.I.A.)
- Extincteurs.

Le site disposera en permanence de deux accès positionnés au Nord (accès réservé secours) et au Sud (accès principal) du site.

Le bâtiment sera desservi sur tout le périmètre par une voie engin.

Concernant les cellules de stockage de produits dangereux :

- Les produits incompatibles seront stockés dans des cellules différentes.
- La rétention des produits en cas de déversement accidentel sera réalisée dans des rétentions déportées.
- Les cellules seront équipées de détection incendie et d'un système d'extinction automatique mousse adaptées à chaque cellule.
- Chaque cellule sera directement accessible depuis l'extérieur.

L'étude de danger a permis de recenser de façon la plus exhaustive possible, par l'identification des potentiels de danger et par l'utilisation d'une méthode systématique d'analyse des risques, l'ensemble des « situations dangereuses » susceptibles d'être présente sur les différentes installations du site.



**DOSSIER DE DEMANDE
D'AUTORISATION I.C.P.E.**

Résumé non technique

**Commune de
Port-Saint-Louis-du-Rhône**

Les principaux scénarii identifiés ont fait l'objet d'une modélisation. Ces scénarii ainsi que la probabilité d'occurrence, la gravité (zone d'effet) et la cinétique de ces accidents potentiels sont présentées dans le tableau de synthèse page suivante.

Une matrice de « criticité » de ces évènements évaluant à la fois leur probabilité d'occurrence (P) et leur niveau de gravité (G) a permis de définir une hiérarchisation des risques et a fait ressortir 3 scénarios d'accidents majeurs développés dans l'analyse détaillée des risques.

La réduction des risques repose principalement sur la mise en place de barrières de sécurité « organisationnelles » et « techniques » tant au niveau de la prévention (pour diminuer la probabilité d'occurrence des scénarii) que de la protection (pour limiter la gravité des effets).

Il s'agit notamment de :

- Maîtrise opérationnelle (procédures, consignes,...),
- Formation et sensibilisation du personnel,
- Maintenance préventive du matériel et des installations,
- Dispositifs de sécurisation et de protection des installations,
- Moyens de lutttes internes

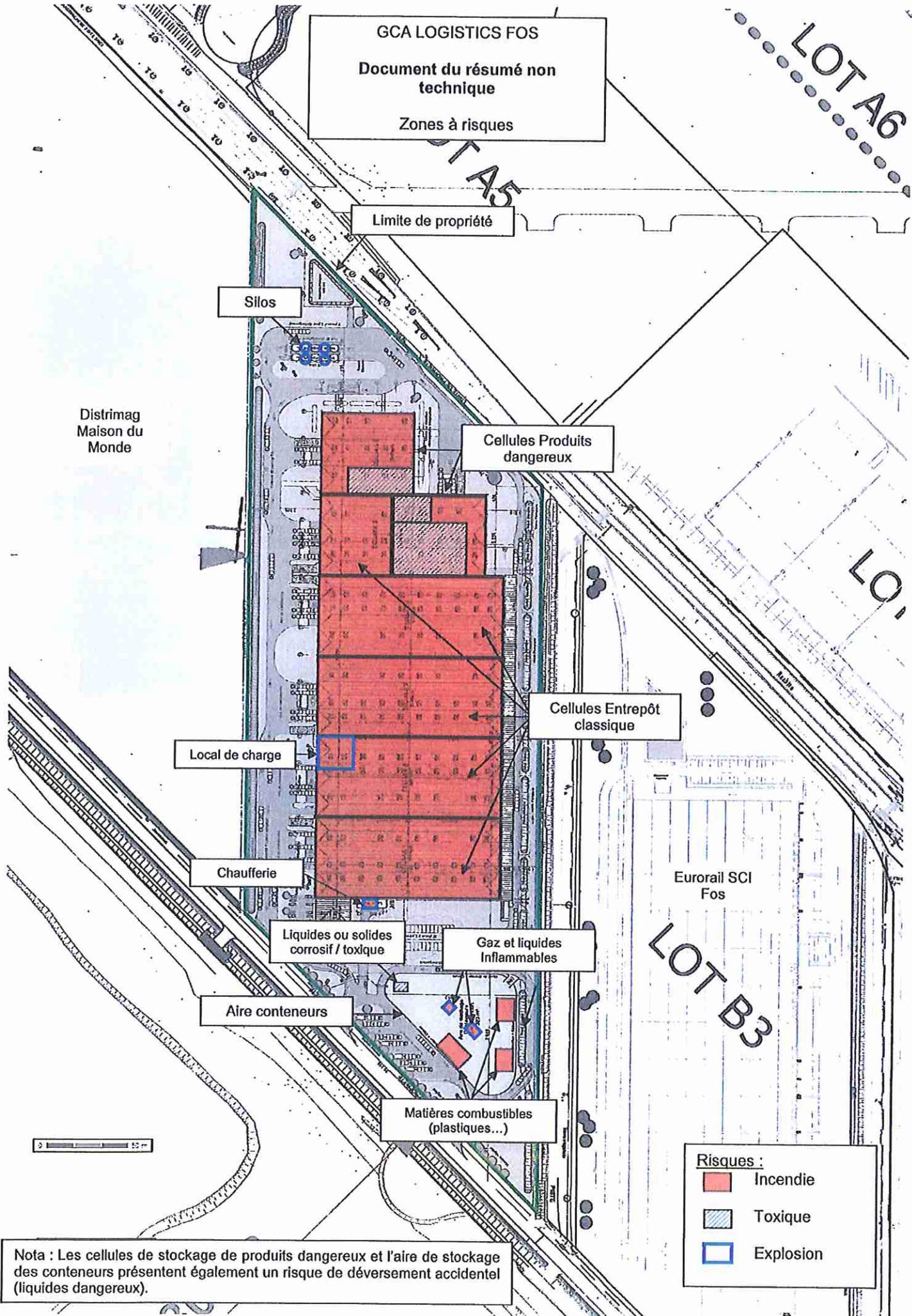
GCA LOGISTICS FOS mettra notamment en œuvre un Plan d'Opération Interne (POI) qui définira les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour protéger le personnel, les populations et l'environnement.

Au vu de l'analyse des barrières de sécurité prévues, l'étude détaillée des risques montre que l'ensemble des scénarii majeurs identifiés intègre une zone de risque « acceptable ».

Les principales zones à risque du site sont présentées sur le **document** page suivante.

GCA LOGISTICS FOS
 Document du résumé non technique
 Zones à risques

LOT A6



Limite de propriété

Silos

Distrimag
Maison du
Monde

Cellules Produits
dangereux

Cellules Entrepôt
classique

Local de charge

Chaufferie

Eurorail SCI
Fos

Liquides ou solides
corrosif / toxique

Gaz et liquides
Inflammables

LOT B3

Aire conteneurs

Matières combustibles
(plastiques...)

Risques :

	Incendie
	Toxique
	Explosion

Nota : Les cellules de stockage de produits dangereux et l'aire de stockage des conteneurs présentent également un risque de déversement accidentel (liquides dangereux).



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION I.C.P.E.

Résumé non technique

Commune de

Port-Saint-Louis-du-Rhône

Phénomène Dangereux (PhD)	Effets prépondérants redoutés	Probabilité d'occurrence	Gravité	Effets à l'extérieur du site	Cinétique du PhD	Commentaires
Situation sans prise en compte des barrières de sécurité actives → Analyse Préliminaire des Risques (échelle de probabilité qualitative)						
Incendie généralisé d'une cellule 1 à 4	Thermique	B (Probable)	1 (Modéré)	OUI	Rapide	Ces scénarios font l'objet d'une étude de réduction de risques.
Incendie généralisé d'une cellule 1 à 4 – fumées	Toxique	B (Probable)	2 (Sérieux)	OUI (en hauteur)	Rapide	
Incendie généralisé de la cellule 1412-1432	Thermique	B (Probable)	1 (Modéré)	NON	Rapide	
Incendie généralisé de la cellule 1172 – fumées	Toxique	B (Probable)	1 (Modéré)	NON	Rapide	
Incendie généralisé de la cellule 1173 – fumées	Toxique	B (Probable)	2 (Sérieux)	OUI (en hauteur)	Rapide	Ce scénario a fait l'objet d'une étude de réduction de risques.
Explosion d'un silo	Suppression	D (Très improbable)	1 (Modéré)	NON	Rapide	
Situation avec prise en compte des barrières de sécurité actives → Analyse Détaillée des Risques (échelle de probabilité quantitative)						
Incendie généralisé d'une cellule 1 à 4	Thermique	B (Probable)	1	OUI	Rapide	
Incendie généralisé d'une cellule 1 à 4 – fumées	Toxique	D (Très improbable)	2 (Sérieux)	OUI (en hauteur)	Rapide	Des servitudes d'utilités publiques en hauteur seront mises en place.
Incendie généralisé de la cellule 1173 – fumées	Toxique	D (Très improbable)	2 (Sérieux)	OUI (en hauteur)	Rapide	